



CHARTRE D'UTILISATION DU SERVICE ANNONCES LOGEMENTS

L'accès au Service Annonces Logements du Centre Régional Information Jeunesse Côte d'Azur (CRIJ) est soumis à la lecture et à l'approbation de la présente charte d'utilisation.

Ce service est fourni par le CRIJ dans le but de mettre en relation les propriétaires et les utilisateurs désireux de louer un logement.

Le Service Annonces Logements diffuse les offres de particuliers ou les offres n'impliquant aucun frais d'agence ou d'inscription.

Pour les offres de colocation, l'annonce doit être déposée par le propriétaire ou en accord avec celui-ci.

Le service est gratuit.

Les offres sont diffusées au public par **affichage** dans les locaux du CRIJ CA et sur le site Internet **www.crijca.fr**

L'offre est laissée à l'affichage pour une durée de 1 mois.

L'offre est saisie par le service Annonces Logements dans un délai de 48h (jours ouvrés après réception), sous réserve que la totalité des informations nécessaires à l'affichage de l'offre aient été transmises par le propriétaire.

Les propriétaires s'engagent à informer le CRIJ si le logement n'est plus disponible et doivent, impérativement, communiquer leurs coordonnées personnelles.

Les offres sont classées par type de logement :

- Chambre
- Studio / F1
- F2
- Autre
- Colocation

Utilisation du Service :

Les utilisateurs consultent librement les offres et contactent eux-mêmes les propriétaires.

En cas de problème, la responsabilité du CRIJ ne peut être engagée.

Par ailleurs, le CRIJ CA se réserve le droit de ne pas diffuser une offre.